

Comité Social d'administration spécial départemental - 2nd degré du 23 janvier 2023

Déclaration liminaire

Ce premier CSAD de 2023 s'inscrit sur fond de conflit à propos de la réforme du système de retraites que le gouvernement veut imposer contre la volonté de la majorité des citoyennes et des citoyens. Dans la même période, la situation propre à notre ministère ne contribue pas à apaiser les choses.

Du 1^{er} au 8 décembre se sont tenues les élections professionnelles. Le système de vote électronique mis en place par l'administration s'est montré inadapté à ces opérations : difficultés à obtenir les codes de vote, difficulté plus grande encore à les récupérer en cas de perte, complexité de la procédure ont conduit de nombreux agents à jeter l'éponge. Nous demandons qu'une évaluation sérieuse de ces dysfonctionnements soit conduite en prévision des prochains scrutins.

Une fois de plus, l'attribution des moyens d'enseignement pour la rentrée 2023, objet de ce CSAD, est incompréhensible : la baisse d'effectifs au niveau national de 841 élèves dans le 2nd degré se traduit par la suppression de 481 emplois ! Dans le même temps la proportion d'heures supplémentaires reste identique, ce qui augmente sensiblement la charge de travail des agents et accroît également les inégalités de rémunération - ce que nous avons dénoncé déjà lors des rentrées précédentes.

En supprimant ces emplois alors que les besoins sont criants, le Ministère semble fait le choix d'une gestion des agents dans l'urgence, et évacue complètement, au détriment des élèves, le souci de qualité de l'enseignement au profit d'une logique comptable.

Au lieu de profiter de cette baisse d'effectifs pour redéployer des emplois afin de faciliter le remplacement des enseignant.es absent.es, on entérine le fait que les classes restent sans professeur.e pendant des mois voire toute une année scolaire.

Au lieu de profiter de cette baisse d'effectifs pour renforcer l'attractivité de nos métiers, on accentue la dégradation de nos conditions d'enseignement : en effet, on ne voit pas comment la perspective de classes toujours trop chargées, de services alourdis par l'obligation d'accepter des heures supplémentaires, de charges administratives toujours plus fortes et le tout pour une rémunération toujours à la traîne serait capable de susciter des vocations.

Ainsi, l'examen du projet de répartition des effectifs pour les collèges de notre département fait apparaître plusieurs cas de classes très chargées : envisager par exemple de faire fonctionner des classes de 6^{ème} et 5^{ème} à 28 ou 29 élèves dénote une méconnaissance de la réalité du rythme de travail que l'on

peut avoir avec des enfants de 10-11 ans : c'est le cas à Annot, Digne-Gassendi, Sisteron, et d'autres collèges atteignent déjà des seuils critiques. C'est d'autant plus incompréhensible que l'on claironne sur tous les toits que l'allègement des effectifs est bénéfique pour les élèves, ce qui a conduit au dédoublement de classes en CP et CE1.

La maîtrise des effectifs serait pourtant un moyen simple pour permettre aux professeur.e.s de faire correctement leur travail, comme ils, elles savent le faire et comme ils, elles aimeraient pouvoir le faire. Au lieu de cela on imagine de réformer la classe de 6^{ème} pour améliorer l'enseignement au collège, qui serait « l'homme malade » de notre système éducatif. Ainsi :

« L'heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en mathématiques ou en français, autour des compétences clés » : cela s'appelle l'accompagnement personnalisé, que l'on n'arrive déjà pas à mettre en œuvre faute de moyens suffisants dans les DGH.

Le dispositif « devoirs faits » : il doit être rendu obligatoire, sans que les moyens de mise en œuvre soient précisés. Sans doute pense-t-on que tout cela se fera à peu de frais en accordant des heures supplémentaires, y compris à des enseignant.e.s du 1^{er} degré déjà surchargés et soumis un autre rythme que celui du collège.

Quant à la suppression d'un trait de plume de l'enseignement de la technologie en 6^{ème}, cela en dit long du mépris de l'administration vis-à-vis des personnels et des élèves. A quant la suppression des arts plastiques ou de l'éducation musicale ?

Une fois de plus, au lieu d'une réflexion diagnostique sérieuse sur un problème qui mérite sans conteste de l'attention, au lieu de commencer par évaluer des expérimentations telles que les classe tremplin, on assiste à un concours Lépine de bricolages ubuesques, décidés et imposés sans concertation.

En attendant, alors que le ministère affiche comme priorité de développer les dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap et de renforcer la mixité sociale au sein des établissements, les moyens manquent pour une politique efficace d'inclusion des élèves en situation de handicap ; des professeurs qui font de leur mieux pour accueillir des élèves sans que les moyens d'accompagnement prescrits, notamment en terme de personnels AESH, leur soient accordés, s'épuisent et sont en souffrance. Le cas du collège Camille Reymond, évoqué lors du dernier CDEN, est à ce titre emblématique, et les enseignants sont toujours en attente de réponses à leurs signaux d'alerte. Quant à l'enseignement du FLE, son organisation reste problématique. Outre la difficulté d'identifier et de recruter dans de bonnes conditions des personnels formés, les 36h attribuées aux collèges Giono et Borrelly ne suffisent pas pour faire face à la demande ; à côté de cela, on va créer des dispositifs provisoires pour accueillir les enfants ukrainiens déplacés au lieu de renforcer les dispositifs existants dans lesquels ils pourraient être intégrés avec profit.

Devant ce constat décourageant qu'on ne s'étonne pas que l'annonce du recul de l'âge de départ en retraite et de l'allongement de la durée de cotisations soit mal reçue par des personnels fatigués, assommés d'injonctions contradictoires et lassés de ne pas être considérés...